



**Procès-verbal de la 1^{re} assemblée ordinaire à huis clos
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 27 janvier 2021 à 13h30
via la plateforme collaboratrice Teams**

Personnes présentes :	M. Michel Byette	président
	M. Claude Ferron	vice-président
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personnes ressources:	M. Daniel Cournoyer	administrateur
	Mme Mariannick Mercure	administratrice
Personnes ressources:	M. Patrice Dupuis	Directeur général
	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services administratifs et trésorière
	Mme Roxanne Loranger	Directrice des ressources humaines et secrétaire corporative

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 1^{re} assemblée ordinaire à huis clos.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(01-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire à huis clos du 17 décembre 2020

(02-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la secrétaire corporative soit dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2020 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 décembre 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Comptes à payer

(03-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés de 29837 à 29962 et les paiements directs 789 à 818 le tout couvrant la période du 3 au 29 décembre 2020, pour une somme totale de 1 327 951.71\$ à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

5. Adoption du règlement 159 (2021) pour divers projets, dont les véhicules de type urbain à propulsion hybride.

(04-21) ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières envisage la réalisation de plusieurs projets à l'intérieur de sa programmation quinquennale ;

ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières désire procéder à l'achat de 3 autobus urbains à propulsion hybride 2022 et à la réalisation de divers projets ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport de Trois-Rivières adopte le règlement 159 (2021) précisant l'achat de 3 autobus urbains à propulsion hybride 2022 et à la réalisation de plusieurs projets;

QUE ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE

6. Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus électriques

(05-21) ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun du Québec, soit, le Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Trois-Rivières et la Société de transport de l'Outaouais, désirent acquérir des autobus 12 mètres électriques pour 2022-2023 (ci-après le « Projet »);

ATTENDU que ce Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'autobus 12 mètres électriques est prévu, ou sous réserve d'acceptation, au programme triennal d'immobilisation de la Société de transport de Trois-Rivières;

ATTENDU que le Réseau de transport de Longueuil et la Société de transport de Sherbrooke ont reçu les autorisations nécessaires pour lancer l'appel d'offres et que la Société de transport de Trois-Rivières se joindrait au processus en cours de parution :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Daniel Cournoyer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. DE mandater le RTL à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Trois-Rivières à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement, l'acquisition d'autobus 12 mètres électriques;
3. DE mandater le RTL, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports du Québec, dans les délais fixés par le RTL, afin de ne pas retarder le processus d'appel d'offres en cours et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et habitations du Québec :
 - a) Pour adjuger le contrat, pour et au nom de la Société de transport de Trois-Rivières, afin de procéder à l'acquisition de deux (2) autobus 12 mètres électriques, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la Société de transport de Trois-Rivières ne dépasse pas 3 100 000\$, incluant les taxes et contingences;
 - b) Pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés du RTL, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;
4. DE mandater l'Association du Transport Urbain du Québec « l'ATUQ » pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus.

ADOPTÉE

7. Période de questions

- 1) Après la pandémie de la COVID-19, est-ce que les bancs qui ont une corde jaune seront accessibles ? (Alexandre Lesmerises)**

Oui, lorsque la pandémie sera complètement terminée et qu'il n'y aura plus de directive de la CNESST concernant la distanciation, les bancs seront à nouveau accessibles.

- 2) Quand va-t-on pouvoir recharger nos cartes de bus sur le site web ? J'ai hâte aussi d'avoir un lecteur de carte Cité qu'on peut brancher sur nos ordinateurs et recharger nos cartes à un prix de 15\$ comme à Montréal. (Alexandre Lesmerises)**

Le rechargement web est prévu pour le début de l'été. Le système utilisé par la STM est différent du nôtre, soit 'OPUS'. Nous ne considérons pas faire l'utilisation de ce type de service.

- 3) À la suite de votre réponse sur la cause de la diminution des bancs à l'arrière des nouveaux autobus, la majorité des villes ont plutôt choisi de remplacer ces bancs par des bancs en ABS. Pourquoi ne pas avoir choisi cette option, considérant que les usagers préfèrent être assis plutôt que debout, et ce, surtout aux heures de pointe et que Trois-Rivières est la ville au Canada où il y a le plus de personnes âgées ? (Hélène Gauron)**

Nous avons fait des essais avec des bancs en plastique. Ceux-ci n'apportent aucun gain au niveau du nettoyage et ils sont moins confortables pour les usagers. Quant à la configuration des véhicules, nous observons que dans la majorité des périodes de services, il y a suffisamment de places assises selon la quantité de personnes par véhicule. Dans le cas contraire, les règles de civilité devraient prévaloir en laissant les places assises à nos aînées.

- 4) Pour faire suite à votre réponse sur le dépôt de l'ordre du jour 24 heures avant l'assemblée sur votre site WEB, quelle serait la situation qui empêcherait ce dépôt sur votre site, puisque les membres du CA doivent l'avoir dans ce même délai ?**

Concernant le dépôt des procès-verbaux sur votre site, nous sommes d'accord avec vous, qu'ils doivent être adoptés lors d'une assemblée du CA, avant d'être publiés. Depuis 1 an que nous nous y attardons, ils sont rarement publiés dans les délais raisonnables. Exemple le procès-verbal du 26 novembre (adopté en octobre) a été déposé le 19 janvier 2021 à notre demande, celui du 17 décembre n'est pas encore déposé même s'il a été adopté en novembre.

Nous croyons que le partage de l'information fait partie de la mission que vous vous êtes donnée (doc. Planification stratégique 2017-2026) soit, entre autres, la satisfaction et l'expérience client par sa participation. De plus, ce partage est une forme de respect envers ce client que vous désirez faire revenir à bord. Instruire pour comprendre et s'adapter. (Hélène Gauron)

Nous prenons acte de la situation et nous tenterons, dans la mesure du possible, de déposer l'ordre du jour dans un délai de 24 heures avant l'assemblée sur notre site web.

Concernant les procès-verbaux, ils ne peuvent être déposés qu'une fois adoptés en assemblée ordinaire ou publique. L'adoption d'un procès-verbal s'effectue en tout temps le mois suivant.

- 5) **Selon vous, quelles sont les raisons, autres que la pandémie, qui ont fait fuir la majorité des aînés de notre transport en commun. Si on fait la comparaison avec 2018 et 2019 ?**
(Hélène Gauron)

En cette période de bouleversement, il est impossible de comparer les résultats d'achalandage avec d'autres années. Au retour à la situation normale, il faudra travailler afin de retrouver la clientèle perdue due à la pandémie, et ce, pour tous les groupes d'âge.

8. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 24 février 2021 à 19 h.

9. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Daniel Cournoyer

APPUYÉ DE :

M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 15h30

ADOPTÉE

M. Michel Byette
Président

Mme Roxanne Loranger
Secrétaire corporative